



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

Étaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Denise Vallat, Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Christiane Martignon, Sarah Perrier, Nicole Vérilhac

MM. Jean-Marc Brottes, André Viallon, Didier Maneval, Daniel Agin, Olivier Balme, Didier Crouzet, Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, Joël Ferrier, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés : Mme Chantal Faucouit (pouvoir à M. Jean-Marc Brottes)
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)
M. André Arnaud (pouvoir à Mme Denise Vallat)

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2017.
Mme le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 19 juin 2017.
Aucune autre observation n'est formulée.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (20 pour, 1 contre : Daniel Agin et 2 abstentions : Christiane Martignon, Frédéric Roux)

■ Finances

- a) *Avenants au marché « Rénovation de bâtiments communaux – école élémentaire provisoire »*
Madame le Maire informe les conseillers municipaux que des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires dans le cadre du marché public de la rénovation de bâtiments communaux – école élémentaire provisoire.

Les avenants concernent les lots suivants :

NOM	Montant HT	Nouveau montant HT du lot
Lot n° 2 – Plâtrerie / Peinture		
Entreprise Yoann Cornu	4 701,30 €	32 385,30 €
Lot n° 4 – Menuiseries		
Logis Bois Construction	1 312,95 €	13 028,61 €

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de signer les différents avenants.
Christiane Martignon s'étonne des oublis concernant la peinture des paliers du 2^{ème} étage et la mise aux normes coupe-feu de la salle de CLIS.

Vote à la majorité (21 pour et 2 abstentions : MM. Agin et Roux)

b) Concert du 12 août 2017

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a organisé, en partenariat avec le Festival de la Chaise-Dieu, un concert de la Chapelle Rhénane au temple du Chambon le samedi 12 août 2017.

Madame le Maire propose de valider les tarifs suivants, identiques aux années précédentes :

- Plein tarif : 20,00 €
- Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, moins de 12 ans, adhérents à l'association Festival de la Chaise-Dieu) : 14,00 €

Madame le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce point.

Hervé Routier demande le détail du coût du concert. Mme le maire en fait lecture.

Vote à la majorité (20 pour, 1 contre : M. Agin et 2 abstentions : Mme Martignon et Roux)

c) Demande de subvention au titre du CNDS pour la réfection des courts de tennis intérieurs

Madame le maire indique aux conseillers municipaux que la réfection des courts de tennis intérieurs s'avère nécessaire.

Le coût estimatif de cette opération, selon un devis de l'entreprise Laquet est de 20 430,00 € HT, soit 24 516,00 € TTC. Madame le maire poursuit en indiquant qu'une subvention du Centre National de Développement du Sport (CNDS) d'un montant de 15 % peut être allouée pour ces travaux.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	20 430,00 €	CNDS (15%)	3 064,50 €
		Fonds propres (85%)	17 365,50 €
TOTAL :	20 430,00 €	TOTAL :	20 430,00 €

Madame le maire demande au conseil d'approuver cette opération d'investissement, de valider le plan de financement de l'opération et l'autoriser à déposer la demande de subvention auprès du CNDS.

Hervé Routier demande si on peut solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Tennis et de la Région. Ce point sera vérifié.

Vote à l'unanimité

■ Conventions

a) Renouvellement de la convention de mise à disposition du cinéma entre la commune et le Cinémascoop

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention avec le Cinémascoop du Chambon-sur-Lignon.

Cette convention concerne la mise à disposition des locaux municipaux et les diverses aides susceptibles d'être attribuées pour le fonctionnement. Elle est conclue pour 3 ans renouvelables.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

Vote à l'unanimité

b) Convention d'occupation du local de la Plage

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que, par délibération n° 69/2017 du 19 juin 2017, le conseil l'a autorisée à signer une convention de mise à disposition du local de la Plage avec un loyer de 1 000 € pour la saison 2017.

Madame le Maire précise que le locataire souhaite que le local soit mis à disposition à titre gracieux, étant donné que les travaux de remise en état (intérieur et extérieur) n'ont pas été réalisés et que le local a été occupé dans des conditions précaires.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette nouvelle convention.

Vote à l'unanimité

c) Convention avec le Département de la Haute-Loire au titre du Service d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a reçu du Département de la Haute-Loire l'annexe financière de la convention relative à la mission d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement (SATEA).

Le coût de la prestation, fixé annuellement par délibération du Département de la Haute-Loire et présenté dans l'annexe financière, s'élève à 1 387,20 € pour l'année 2017.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer l'annexe financière.

Vote à l'unanimité

■ Eclairage public et réseau France Télécom à la Celle

a) Eclairage public à la Celle

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de profiter des travaux de basse tension réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE 43) à La Celle pour enfouir le réseau d'éclairage public et réduire la consommation énergétique.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 34 952,25 € HT.

L'aide susceptible d'être obtenue du LEADER sera plafonnée à un maximum de 6 600 € par projet. Le SDE43, maître d'ouvrage, peut prendre en charge la réalisation de ces travaux qui pourront être financés de la manière suivante :

- Syndicat départemental d'énergies (SDE43) : 22 718,96 € TTC
- LEADER : 6 600,00 €
- Commune : 12 623,74 € HT.

Toutefois si l'aide LEADER ne pouvait être obtenue, la participation de la commune serait de 55 %, soit 19 223,74 € HT.

La participation de la commune pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce point.

Hervé Routier demande si le réseau sera équipé de lampes à leds. La réponse est positive.

Vote à l'unanimité

b) Travaux d'enfouissement du réseau Télécom à la Celle

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'enfouissement du réseau Télécom à La Celle en même temps que l'éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à 24 231,50 € TTC.

Le SDE peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la Commune, une participation de 19 007,50 €.

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Cimetières

a) Taxe de superposition pour les concessions

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que la commune applique depuis de nombreuses années, une taxe sur les concessions avec superposition.

Cette taxe correspond à 50 % du montant de la concession.

Mme le Maire précise que la trésorerie de Tence a demandé une régularisation afin d'acter cette taxe.

Vote à l'unanimité

b) Autorisation du prorata Temporis sur les concessions des cimetières communaux

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que des familles souhaitent, plusieurs années après l'achat d'une concession, acquérir la superposition de l'emplacement initial. Par conséquent, les deux dates d'échéance ne coïncident pas.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'appliquer le prorata temporis.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal

a) *Contrat de Mme Catherine Bonnet*

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que Mme Catherine Bonnet a été recrutée sous contrat à durée déterminée, sur le grade d'adjoint technique territorial 2^e classe et 1^{er} échelon (avec une Indemnité d'Administration et de Technicité de coefficient 4,43) à raison de 35 h par semaine, pour l'entretien des locaux de la commune, et ce jusqu'au 6 octobre 2017.

Madame le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 1 an, soit du 7 octobre 2017 au 6 octobre 2018, aux mêmes conditions.

Madame le Maire demande au Conseil de valider ce renouvellement de contrat.

Vote à l'unanimité

b) *Création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe*

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe afin de faire passer au grade supérieur un agent de l'école maternelle.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à la majorité (21 pour et 2 abstentions : MM. Routier et Roux)

■ Questions diverses

- Jacqueline Lefort assurera la mission de déléguée départementale de l'Education Nationale pour une durée de 4 ans pour l'école primaire.

- *Lieu de Mémoire*

La fréquentation s'est considérablement améliorée (945 visiteurs supplémentaires en juillet et août 2017).

- *Piscine du Fraisze*

La fréquentation est pratiquement identique en 2017 par rapport à 2016 :

3592 entrées en 2017

3640 entrées en 2016

- Mme le maire a reçu une demande de la famille de Pierre Piton afin de lui affecter un nom de rue.

Mme le maire a adressé un courrier à la Préfecture précisant que les voies de la commune du Chambon ne portaient pas de nom propre.

- *Tornade sur la commune de Saint-Jeures*

Les services techniques de la commune ont aidé Guillaume Descours pour le nettoyage de sa ferme.

Mme le maire va suggérer au Maire de Saint-Jeures de solliciter une aide auprès du Département et de la Région.

- *Projets de travaux*

Mme le maire rappelle les projets à réaliser :

- Le bassin de Romières sera terminé prochainement ;
- Place des Balayes : les toilettes sont en mauvais état. Une étude est à faire par Sébastien Bernard ;
- Réseaux route de Saint-Agrève jusqu'à Intermarché ;
- Les jeux d'enfants sont terminés. Voir pose de bancs à l'intérieur de l'espace.
- Transfert de compétences : une étude est en cours par la CCHL pour le transfert de compétences de l'assainissement.

- Mme le maire évoque le courrier adressé par l'opposition, le 29 août 2017 à l'ensemble des membres du conseil municipal :

- Cimade et ADMR

Mme le maire rappelle que ces dossiers ont été réglés. La créance a été abandonnée pour 50 %.

La Cimade a obtenu un échéancier jusque fin 2017.

Hervé Routier refait un historique de ces 2 dossiers.

- Panneau RN 88 :

Denise Vallat reprend l'historique de ce panneau :

1. Il s'agit d'un panneau d'information touristique (selon la terminologie de la DIR qui gère ce dossier) identique aux panneaux que l'on peut voir sur les bords des autoroutes et des voies dans toute la France (ex : Izieu, Oradour-sur-Glane, Verdun...). Ce n'est pas un panneau publicitaire.
2. Ce panneau s'inscrit dans une politique de valorisation des territoires voulue par l'Etat et portée par la DIR et les préfetures, ce n'est donc pas une initiative individuelle de la commune du Chambon.
3. Ce panneau a été mis en place selon une procédure très stricte que connaissent parfaitement les élus concernés, en particulier ceux de la CCHL puisque celle-ci a choisi d'avoir également un panneau d'information touristique sur la RN 88.
4. Le choix visuel et des textes sur ce type de panneau est soumis à une réglementation très contraignante, vérifiée à chaque étape de sa conception à la fois par les autorités préfectorales et une commission d'élus départementaux.
5. Enfin, le choix de l'emplacement où est érigé le panneau est le fait de la DIR et non des communes concernées.

- *Projet d'aménagement de la réhabilitation de l'école élémentaire*

Mme Brochard fait lecture du compte-rendu établi après analyse des différentes offres des architectes.

Eu égard au montant des travaux, le Maire peut décider seul de son choix.

- *Les TAP*

Avec l'accord des différentes instances, il a été décidé de revenir à la semaine des 4 jours.

Le Centre de loisirs, les enseignants, les élus concernés, l'APE ont participé à ces différentes réunions et ont validé la décision.

- Frédéric Roux signale qu'il est fait obligation au Maire de rendre compte, à l'occasion des conseils municipaux, des actions intentées en justice (article 21-22).

Cette mention doit être portée sur l'ordre du jour.

- Frédéric Roux demande des précisions sur le fonctionnement de l'espace coworking situé à l'ancienne Mairie.

Il s'agit d'un espace destiné au public à titre gracieux et qui sera ouvert prochainement.

- Joël Ferrier demande où en est le lancement de la zone artisanale.

Quelques demandes d'artisans ont été recensées mais il n'y a aucune programmation à ce jour.

- Jean-Michel Eyraud rappelle que la Fondation de l'Armée du Salut va profiter de son transfert dans la zone artisanale des Lebreys (ex locaux Securipro) pour créer une ressourcerie (recyclerie).

Le déménagement de la Fondation est prévu début 2018.

- Denise Vallat informe que les 22, 23 et 24 septembre auront lieu les 24 heures du livre et le Festival de la BD.

- Marie Gaillard rappelle que le don du sang est programmé le 16 octobre.

- Frédéric Roux rappelle que le festival AMA Théâtre a lieu le 30 septembre

- André Viallon souhaite que la commune fasse revivre le centre de Tennis. Des contacts sont en cours pour des stages.

- Didier Maneval remercie tous les bénévoles qui ont participé aux courses cyclistes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.

